



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7300-SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE- SAVOIE

01e DIVISION DOMAINE

129 AV DE Genève

Téléphone : 04 50 23 02 75

Courriel : ddfig74.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 11/07/2019

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : François PANETIER

Téléphone : 04 50 23 87 79

francois.panetier@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : DOSSIER 2019-008V1123

EPF

1510 RTE DE L ARNY

74350 ALLONZIER LA CAILLE

AVIS du DOMAINE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE SECTION AH 8

ADRESSE DU BIEN : 16 CLOS DU PONT NOIR AMBILLY

Valeur venale : 490 000 €, marge de négociation : 10 %.

1 – SERVICE CONSULTANT

EPF

AFFAIRE SUIVIE PAR :

MUFFAT EMELINE

2 – Date de consultation

: 08/07/2019

Date de réception

: 08/07/2019

Date de visite

:

Date de constitution du dossier « en état »

08/07/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet d acquisition

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : section AH 8 pour une contenance cadastrale de 570m2

Bonne situation du bien dans la commune, dans un lotissement bénéficiant d'un accès sécurisé. Maison de facture moyenne construite en 1956, correctement entretenue et rénovée.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : M et MME SUPKA

- situation d'occupation : occupation par les propriétaires

6 – URBANISME ET RÉSEAUX ALLONZIER LA CAILLE

UI ET NE (pour 65% de la parcelle)

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale de ces biens est déterminée par la méthode de la comparaison directe

Elle est arrêtée à la somme de 490 000 €. Une marge de négociation de 10 % peut être utilisée.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

L'administrateur des finances publiques adjoint


François PANETIER